

PLAN FEDERAL DE DEVELOPPEMENT

"APPEL A PROJET"

Noisy le Grand, le 9 novembre 2026

Développement de l'escrime inclusive : Para escrime et Escrime santé

Contexte

Dans le cadre de son Plan Fédéral de Développement 2025-2028 et de la délégation officielle de la para escrime obtenue le 1er janvier 2026, la Fédération Française d'Escrime (FFE) place l'inclusion, le sport-santé et l'accessibilité au cœur de ses priorités.
Pour consolider le maillage territorial et faire des salles d'armes de véritables lieux d'inclusion et de bien-être pour les personnes en situation de handicap, atteintes de pathologies chroniques (ALD) ou en perte d'autonomie, cet appel à projets vise à soutenir activement nos clubs affiliés dans le développement d'une offre d'accueil pérenne, encadrée et adaptée à la para escrime et à l'escrime santé.

Objectifs

La FFE lance cet appel à projets pour accompagner ses clubs dans le développement d'une escrime inclusive (para-escrime et escrime santé), et les invite à s'engager pour :

- **Structurer et pérenniser l'offre de pratique** en créant de nouvelles sections para escrime (escrime fauteuil, ceci escrime) ou des cours spécifiques d'escrime santé adaptés aux besoins des pratiquants.
- **Favoriser l'inclusion et la diversification des publics** en rendant l'escrime accessible aux personnes en situation de handicap ainsi qu'aux publics éloignés de la pratique physique pour des raisons de santé.
- **Développer des réseaux partenariaux locaux** avec les acteurs médico-sociaux, les réseaux sport-santé et les structures spécialisées à proximité des clubs.
- **Améliorer la visibilité des clubs** engagés via leur référencement sur les dispositifs nationaux et régionaux.
- **Accompagner les enseignants** dans la diversification de leurs missions afin de consolider et pérenniser leur emploi.

Cahier des charges et actions éligibles

Le club candidat peut déposer un dossier sur l'un des deux volets suivants (ou sur les deux de manière combinée) :

Volet 1 : Création ou structuration d'une section Para Escrime

- Ouverture d'un créneau hebdomadaire (spécifique ou inclusif/mixte valide-para) permettant l'accueil régulier de pratiquants en situation de handicap au sein de la salle d'armes.

Volet 2 : Ouverture d'un cours d'Escrime Santé

- Création d'un créneau hebdomadaire dédié à l'escrime santé (programme cancer du sein / Solution RIPOSTE, maladies neurodégénératives, pathologies cardio-vasculaires ou métaboliques, maintien de l'autonomie des seniors).
- Intégration d'un parcours d'accompagnement individualisé (bilan initial et final de condition physique, suivi régulier en lien avec les prescripteurs).

Modalités de soutien

Pour accompagner au plus près les besoins de démarrage des structures, la FFE propose un soutien modulable (plafonné à ***montant un montant de 1 400 €*** par club) :

1. Une aide d'amorçage de **1000 € maximum** : versée à la validation du dossier soutien au fonctionnement et à l'amorçage par créneau créé, destinée à couvrir une partie des coûts pédagogiques, les frais de communication.
2. La part fédérale de la licence sera **offerte** pour tout nouveau licencié : Versée en fin de saison pour chaque néo licence annuelle enregistrée dans l'extranet fédéral à la suite de l'action.

Conditions d'éligibilité

- Club affilié à la FFE
- Licencier à la FFE l'ensemble des pratiquants intégrés dans le dispositif. Pratiquants entre le 01/11/2026 et le 31/08/2027

Critères spécifiques selon le volet choisi :

- **Pour le volet Para Escrime :**
  - Être référencé (ou justifier de la démarche d'inscription en cours) sur la plateforme nationale du **Handiguide des sports**.
  - Disposer d'un enseignant formé ou en cours de formation à la para-escrime auprès de la FFE (prise en compte du CQH Escrime)
- **Pour le volet Escrime Santé :**
  - Disposer d'un enseignant RNCP escrime ayant suivi la FPC Escrime Santé.
  - Engager la démarche de labellisation fédérale « Club Escrime Santé » et de référencement auprès de la Maison Sport-Santé (MSS) ou du dispositif régional de prescription d'activité physique adaptée (APA) de son territoire.

Procédure de candidature

🗂️ Dossier à fournir : Chaque candidature devra être accompagnée d'un dossier pédagogique présentant le projet, les objectifs et l'organisation des séances proposées. Les candidatures doivent être transmises à l'adresse mail ci-dessous, en complétant la fiche de renseignements fournie en page annexe sur le site de la FFE.
📬 Envoi à : developpement@ffescrime.fr

Calendrier prévisionnel

Lancement de l'appel	01/11/2026
Clôture des candidatures	31/12/2026

Une seule dotation par club dans la limite de 14 attributions par ordre d'arrivée.

Evaluation

📊 Chaque projet devra faire l'objet d'une évaluation qualitative et quantitative. Les clubs lauréats s'engagent à transmettre à la FFE avant le 30 juin 2027 :

- Un article de presse ou une publication valorisant le projet
- Un reportage photo ou vidéo
- Un bilan pédagogique et financier synthétique
- La preuve du référencement effectif sur le Handiguide des sports et/ou l'annuaire régional Sport-Santé.
- Le nombre et la nature des conventions ou partenariats noués localement (établissements médico-sociaux, Maisons Sport-Santé, services hospitaliers, réseaux d'oncologie, etc.).

Ces éléments permettront de valoriser les initiatives au niveau national et de mesurer l'impact du dispositif.

Contacts et informations

👤 Référent : Durand Denis (Directeur en charge du développement)
✉️ Email : developpement@ffescrime.fr
☎️ Téléphone : 07 69 84 26 36
🌐 Site / Règlement complet : 🔗 fiche de renseignement

Thierry Le Prisé
Vice-président responsable du développement

Denis Durand
CTN en charge du développement